

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007



Pour avoir l'assurance
d'être entendu et défendu



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007

Juin 2007





Table des matières

Introduction et faits saillants	7
I Représentation gouvernementale	9
Lois du travail et autres réglementations	9
Rémunération globale : les taxes sur la masse salariale	11
Formation et développement de la main-d'œuvre	12
Santé et sécurité du travail	13
Fiscalité des entreprises et des particuliers	15
Développement économique et grands projets	15
II Autres initiatives du CPQ	17
Le CPQ : une tribune pour les décideurs politiques	17
Des colloques spécialisés	17
Le CPQ honore ses membres	17
III De meilleures communications	19
Communications publiques : un CPQ présent dans les médias	19
Nos porte-parole sur toutes les tribunes	19
Communications internes : des membres mieux informés	20
IV L'organisme et sa gouvernance	21
Du nouveau à la direction	21
De nouvelles ressources humaines à la permanence	21
De nouvelles règles de gouvernance	21
Élargissement du <i>membership</i> et nouvelle échelle de cotisation des entreprises	21
D'excellents résultats financiers	22

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006-2007

Soumis par le président du CPQ
Michel Kelly-Gagnon



Introduction et faits saillants

Même s'il s'agit techniquement du deuxième rapport d'activité soumis aux membres du CPQ depuis mon entrée en fonction à titre de président en avril 2006, le rapport qui suit est véritablement le premier pour lequel je peux assumer l'entière responsabilité. C'est donc avec grande fierté que je présente ce rapport.

En conformité avec le programme d'action 2003-2006 préparé par mon prédécesseur, Gilles Taillon, le CPQ a consacré ses efforts de l'année 2006-2007 au suivi des politiques gouvernementales touchant les entreprises du Québec et à des interventions stratégiques pour que ces politiques soient conformes le plus possible aux besoins de la communauté d'affaires. En plus de la représentation gouvernementale qui constitue le cœur de ses activités, le CPQ s'est également fait très présent dans les médias pour sensibiliser le grand public aux préoccupations des entreprises et à l'apport des créateurs de richesse à la vitalité de la société québécoise.

Parallèlement à ces activités, le CPQ a ouvert au cours de cette année plusieurs « grands chantiers » visant à moderniser l'organisme, entre autres au plan de sa gouvernance. De plus, nous avons mené un vaste exercice de réflexion afin d'actualiser notre programme d'action, un exercice qui a culminé avec le dévoilement de notre plateforme 2007-2009, le 1^{er} mars 2007.

Nos efforts portent déjà des fruits. En une année, le CPQ est passé d'un déficit net de 253 474 \$ (à la fin de l'exercice 2005-2006) à un surplus net de 205 804 \$ (à la fin de l'exercice 2006-2007). Il s'agit là d'un revirement majeur en peu de temps. L'argent étant le nerf de la guerre, ces excellents résultats augurent bien pour l'avenir du CPQ et l'atteinte de ses objectifs.

Le président

Michel Kelly-Gagnon



I - Représentation gouvernementale

Les lois du travail et les autres réglementations, la disponibilité et la qualité de la main-d'œuvre, les taxes sur la masse salariale et les autres taxes et impôts ainsi que la santé et la sécurité du travail sont les principaux enjeux qui ont mobilisé l'équipe du CPQ.

Comme vous le constaterez dans ce qui suit, plusieurs projets de lois et règlements ou changements de politiques ont touché chacun de ces thèmes et le CPQ a défendu vigoureusement les intérêts de ses membres dans chacun de ces dossiers. En plus des interventions et des démarches dont vous pourrez lire les détails, plusieurs de ces dossiers ont fait l'objet de discussions lors des rencontres entre le CPQ et les caucus des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, rencontres tenues à Québec en novembre 2006.

Lois du travail et autres réglementations

Équité salariale : le CPQ veille au grain

Le CPQ été très actif dans ce dossier afin que le Rapport de la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale prenne en compte les préoccupations de ses membres. Malgré nos représentations auprès du ministère et de la Commission de l'équité salariale (CES), le rapport présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2006 ne rencontre pas nos attentes. Beaucoup reste donc à faire. Un comité de membres du CPQ a été créé à cet effet. Le CPQ consulte également d'autres associations afin d'établir un front commun. La prochaine étape importante dans ce dossier

sera la consultation publique en commission parlementaire sur le rapport produit par la CES et nous travaillons déjà sur le mémoire que nous présenterons à cette occasion.

D'autre part, le CPQ a fait une requête en intervention dans une procédure en révision judiciaire visant à faire annuler un jugement de la Commission des relations du travail (CRT), jugement dans lequel la CRT a reconnu de larges pouvoirs d'intervention à la CES et s'est rangée derrière une interprétation de la CES selon laquelle des programmes distincts demandés par des associations accréditées qui ne représentent pas de catégories d'emplois à prédominance féminine seraient contraires à la *Loi sur l'équité salariale*. La décision de la Cour quant à cette demande devrait être connue sous peu. Cette affaire pourrait toucher de nombreuses entreprises qui comptent des programmes distincts d'équité salariale.

Enfin, l'expertise du CPQ dans ce dossier a bénéficié également au Groupe de rémunération de Montréal et à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, où notre vice-présidente et économiste en chef a donné des présentations sur les enjeux patronaux liés à l'équité salariale. Un colloque du CPQ tenu à Montréal en octobre 2006 a abordé également la question (ainsi que les prévisions salariales pour 2007).



Régimes complémentaires de retraite : les principaux irritants du projet de loi n° 30 ont été retirés

Le CPQ, par le mémoire qu'il a présenté en commission parlementaire en septembre 2006 et par la position commune qu'il a établie avec la Fédération des chambres de commerce du Québec, a réussi à faire disparaître les pires irritants que contenait le projet de loi n° 30, *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Le CPQ demeure toutefois convaincu que cette loi n'aurait pas dû voir le jour et que ses modalités auront pour effet néfaste d'inciter les entreprises à remplacer les régimes actuels à prestations déterminées, qui sont très avantageux pour les salariés, par des régimes à cotisations déterminées qui le sont moins.

Projet de loi C-257 : non à l'interdiction au recours à des travailleurs de remplacement

Le CPQ a travaillé d'arrache-pied afin que les parlementaires fédéraux rejettent le projet de loi C-257 du Bloc québécois (BQ) visant à rendre illégale l'embauche de personnel de remplacement lors de conflits de travail (grève ou lock-out) dans les entreprises de compétence fédérale. Tous les moyens du CPQ ont été mis en œuvre afin de prévenir l'adoption dudit projet : présentation d'un mémoire au Comité permanent des Communes chargé d'étudier le projet de loi, lettres aux parlementaires, lettres ouvertes dans les médias écrits, etc. Résultat : le projet de loi a été battu en troisième lecture en mars 2006. Cependant, les députés de l'opposition officielle l'ont rejeté pour les mauvaises raisons et, dès le lendemain de la défaite du projet du BQ, leur critique en matière de travail, Mario Silva, a déposé un nouveau projet de loi similaire. Nous poursuivrons donc activement notre travail dans ce dossier.

Code canadien du travail : le CPQ a réagi au rapport Arthurs

En octobre 2006, le CPQ a réagi au rapport *Équité au travail : des normes du travail fédérales pour le XXI^e siècle* (rapport Arthurs) et a rencontré la Commission de l'examen des normes du travail fédérales afin que les normes du travail régissant les employés des entreprises de compétence fédérale tiennent compte des besoins des entreprises.

Pour une modernisation des règles d'accréditation syndicale

Afin de stimuler la réflexion des décideurs politiques au regard de la réglementation qui régit l'accréditation syndicale, le CPQ a dévoilé à l'automne 2007 un vaste sondage d'opinion publique sur le sujet. Réalisée par Léger Marketing, l'enquête a révélé qu'une très forte majorité de Québécois sont en faveur d'un vote au scrutin secret. En effet, 79 % des Québécois disent être d'accord ou tout à fait d'accord que le gouvernement modifie le *Code du travail* afin de rendre obligatoire la tenue d'un vote au scrutin secret auprès des employés visés par une demande d'accréditation syndicale. De plus, l'appui à cet amendement législatif est encore plus élevé chez les répondants qui sont actuellement des travailleurs syndiqués, soit un appui de 83 %.

Industrie du placement de personnel : le CPQ participe au comité de travail

Par sa participation aux travaux du groupe de travail sur l'industrie du placement de personnel, le CPQ s'assure que le ministère du Travail, qui a mis ce comité sur pied, ait une bonne compréhension de la question du statut de l'employeur. Nos interventions sont utiles non seulement pour les agences de placement directement concernées, mais également pour toutes les entreprises qui font appel aux services de ces agences pour le besoin de main-d'œuvre.



Conférence internationale du travail : le CPQ représente les employeurs canadiens

Le CPQ, par l'intermédiaire de sa conseillère juridique, M^e Pascale Gauthier, a été désigné pour représenter les employeurs canadiens à la 95^e Conférence internationale du travail tenue en juin 2006, à Genève, par l'Organisation internationale du travail (OIT). En plus de prendre part aux discussions entourant l'adoption d'une recommandation sur la relation de travail, M^e Gauthier a été désignée par les délégués des employeurs présents pour les représenter au comité restreint chargé d'assurer la cohérence linguistique et juridique de cette recommandation.

Rémunération globale : les taxes sur la masse salariale

Le coût global de la main-d'œuvre représente une variable de taille dans la décision des entreprises d'investir ou non au Québec. Or, si nos salaires sont généralement compétitifs, les cotisations sur la masse salariale augmentent considérablement le coût total de la main-d'œuvre québécoise. Le CPQ a donc poursuivi activement son travail de représentation afin que ces taxes ne nuisent pas à la compétitivité de nos entreprises.

Baisse du taux de cotisation à l'assurance-emploi

Le CPQ a participé activement aux travaux de la partie patronale dans le cadre du processus de détermination des taux de cotisation à l'assurance-emploi. À ce sujet, nous avons continué d'exiger une réduction des taux de cotisation. De plus, dans une lettre adressée à la présidente de la Commission de l'assurance-emploi et au ministre des Finances, le CPQ a invité la Commission à réunir les représentants des employeurs et de la main-d'œuvre pour discuter d'éventuelles modifications au programme pour le rendre plus efficace.

Régime québécois d'assurance parentale : pour un partage équitable des coûts

Le CPQ a profité du premier anniversaire du régime en janvier 2007 pour réitérer publiquement qu'avec un taux de cotisation de 0,583 %, les employeurs assument actuellement un fardeau 40 % plus élevé que celui des salariés, dont le taux de cotisation est établi à 0,416 %. Le CPQ continuera de militer pour que le financement du régime soit rééquilibré et que les coûts soient partagés également entre les salariés et les employeurs.

Baisse du taux moyen de cotisation à la CSST

Entre autres grâce au travail du CPQ, le taux moyen de cotisation à la CSST est passé de 2,32 \$ par 100 \$ de masse salariale cotisable en 2006 à 2,24 \$ pour 2007. Le CPQ est convaincu d'ailleurs que d'autres baisses sont possibles, notamment par des efforts soutenus en matière de gestion efficace du régime. Nous continuerons de défendre cette position au conseil d'administration de la CSST. Pour toutes nos autres actions en matière de santé et de sécurité du travail, voir la section qui lui est spécifiquement consacrée.



Soins de santé : non à une contribution accrue des entreprises!

La santé représentant environ 45 % des dépenses de programme de l'État québécois et la pression de faisant de plus en plus forte pour trouver de nouvelles sources de financement, le CPQ se devait d'intervenir dans le processus législatif qui a suivi l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans la cause *Chaoulli-Zeliotis*. La CPQ a donc préparé un mémoire qu'il a présenté devant la Commission des affaires sociales lors des consultations publiques. Le CPQ a clairement mis en garde le gouvernement contre toute sollicitation accrue des entreprises au financement de la santé. Les solutions concrètes proposées par le CPQ incluaient, tout en préservant l'universalité du régime public, le recours aux assurances-santé privées et la création d'un statut fiscal pour les particuliers qui déboursaient pour leurs soins de santé.

Formation et développement de la main-d'œuvre

Le CPQ a consacré beaucoup d'énergie à suivre activement l'ensemble des dossiers de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Depuis mai 2006, notre première vice-présidente et économiste en chef, Diane Bellemare, représente officiellement le CPQ à la CPMT, ce qui représente une vingtaine de réunions par année (réunions régulières, spéciales et de l'exécutif). De mon côté, je siège au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM). Le CPQ participe également aux travaux des principaux comités du Conseil.

Modifications proposées à la loi du 1 % : des gains pour les entreprises

Dans le dossier spécifique de la révision de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, le CPQ a participé activement, par ses représentations à la CPTM, à l'élaboration d'un projet de loi et d'une révision d'un règlement

y afférant. Nos efforts ont visé à alléger la réglementation entourant cette loi et à la recentrer sur le développement et la reconnaissance des compétences. Des efforts seront poursuivis afin de s'assurer que le libellé d'un éventuel projet de loi soit conforme aux préoccupations de nos membres.

Formation professionnelle et technique : plus près des besoins du marché du travail

Le CPQ a appuyé publiquement le plan de rapprochement avec le milieu du travail présenté en juin 2006 par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les mesures prévues dans cette stratégie devraient améliorer l'efficacité des programmes de formation, entre autres en rentabilisant l'utilisation des équipements et en raccourcissant le temps de formation. Nous continuerons à travailler pour que ce plan soit pleinement mis en œuvre par le nouveau gouvernement.

Éducation postsecondaire et droits de scolarité : le CPQ en faveur d'une plus grande liberté pour les universités

Afin que les universités du Québec puissent offrir des formations de qualité et demeurer compétitives avec les universités du reste du Canada et du continent, le CPQ a continué de défendre la nécessité de hausser la contribution des étudiants au financement des universités, entre autres en donnant publiquement la réplique à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui continue de réclamer le maintien du gel des droits de scolarité en vigueur depuis plus d'une décennie.



Problématique des travailleurs âgés : l'expertise du CPQ est reconnue

Le CPQ participe concrètement au développement des politiques fédérales dans ce domaine, particulièrement grâce à la nomination de M^{me} Bellemare au Comité fédéral d'experts sur les travailleurs âgés formé en janvier 2007 par le ministre des Ressources humaines et du Développement social. M^{me} Bellemare est l'un des quatre experts de ce groupe et la seule en provenance du Québec. Les travaux du comité mèneront à un rapport attendu à l'automne 2007. Dans le même domaine, M^{me} Bellemare a donné une conférence sur le vieillissement de la main-d'œuvre à l'Association minière du Québec (décembre 2006).

Intégration et maintien en emploi des personnes handicapées

Le CPQ a représenté les employeurs lors de la consultation gouvernementale de février 2007 sur la stratégie du gouvernement du Québec en vue de mieux intégrer et maintenir en emploi les personnes handicapées. Le CPQ a plaidé pour des mesures incitatives plutôt que coercitives.

Formation des adultes : le CPQ en mission au Royaume-Uni

À l'invitation du Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), le CPQ, par l'intermédiaire de sa première vice-présidente et économiste en chef, Diane Bellemare a participé à l'automne 2007 à une mission au Royaume-Uni portant sur leur système de formation des adultes. À son retour de mission, elle a rédigé un rapport qui pourra alimenter les positions futures du CPQ en matière de formation de la main-d'œuvre. M^{me} Bellemare a présenté ce rapport à l'occasion d'une table ronde tenue à Montréal le 30 janvier 2007.

Santé et sécurité du travail

En plus d'avoir un vice-président, M^e Robert Borduas, entièrement dédié à ce secteur important, je siège personnellement au conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) depuis juin 2006. Le CPQ a ainsi une expertise et une force inégalées dans cet important dossier.

Le financement des coûts non imputés : la priorité de l'année

Le financement des coûts non imputés (CNI) est le dossier en santé et sécurité du travail qui a le plus occupé le CPQ en 2006-2007. Afin d'entendre les commentaires des employeurs sur la proposition de la CSST de décembre 2005, le CPQ a organisé en mai et juin 2006 des consultations à Montréal, Québec, Laval, Chicoutimi et Saint-Hyacinthe. Plus de 350 personnes ont participé à ces consultations. Conclusion : la méthode proposée initialement par la CSST est inacceptable et trois grands principes devraient la guider dans le développement d'une nouvelle méthode de tarification : maintien de la réactivité des régimes de tarification, équité entre les groupes tarifaires et équité entre les secteurs d'activité. En novembre 2006, la délégation patronale au conseil d'administration de la CSST a donné unanimement à la CSST le mandat de développer une version chiffrée d'une nouvelle méthode de tarification respectant intégralement ces trois principes. La nouvelle proposition de la CSST ne sera déposée qu'en septembre 2007; elle fera aussitôt l'objet de consultations par le CPQ auprès de ses membres. Quel que soit le scénario qui sera retenu, cette méthode ne pourra pas être mise en application avant l'année de tarification 2009.



Projet de loi n° 40 : le ministre a entendu les demandes du CPQ

En permettant l'implantation d'un système de cotisation basé sur les salaires réellement versés (CBSV), le projet de loi n° 40, adopté en décembre 2006, répond à l'une des demandes importantes du CPQ. Cette modification a pour résultat positif que la cotisation des employeurs sera dorénavant calculée à partir des salaires réellement versés plutôt qu'à partir des salaires prévus pour l'année subséquente. Autre avantage de ce projet de loi : il clarifie pour de bon la couverture d'assurance touchant les administrateurs d'une personne morale.

Bureau d'évaluation médicale : des recommandations inacceptables

Dans le dossier du Bureau d'évaluation médicale (BEM), le CPQ, à la suite du dépôt en décembre dernier du rapport de la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, a écrit au ministre du Travail afin de l'enjoindre de ne pas donner suite aux principales recommandations de la Commission. Plusieurs de ces recommandations sont inacceptables pour le CPQ et ses membres et nous poursuivrons les représentations amorcées avec le prochain ministre du Travail.

La Commission des lésions professionnelles

Les membres issus des associations d'employeurs à la Commission des lésions professionnelles (CLP) ont continué à bénéficier des formations offertes à leur intention par le CPQ. Dispensées à Québec et à Montréal, les formations de cette année ont abordé les pathologies de la main, des doigts et du poignet (juin 2006), l'indemnité de remplacement du revenu (septembre 2006) et la surdité professionnelle (novembre 2006). Le CPQ produit également un bulletin trimestriel intitulé *Bulletin d'information à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la CLP*.

Toujours dans le dossier CLP, le CPQ, à la suite de la prépublication à la *Gazette officielle du Québec* du projet de règlement sur les *Règles modifiant les Règles de preuve, de procédure et de pratique de la Commission des lésions professionnelles*, a formulé des commentaires à la présidence du tribunal afin que le projet final de règlement tiennent davantage compte des besoins des entreprises.

Les autres dossiers CSST : les priorités sont établies

Afin de mettre à jour ses stratégies d'intervention dans les autres dossiers CSST qui préoccupent ses membres, le CPQ a tenu en janvier 2007 un déjeuner de travail auquel plus de 150 membres ont participé. À la suite de cet événement, trois comités de travail ont été créés par le CPQ. Ils se pencheront sur les trois priorités établies lors de la consultation : la surindemnisation, l'admissibilité et le Bureau d'évaluation médicale (BEM). De plus, afin que ses membres puissent faire part directement de leurs préoccupations à la direction de la CSST, le CPQ a tenu en février 2007 un Forum des membres en compagnie du président du conseil d'administration et chef de la direction par intérim de la CSST, M. Réal Bisson.

Le CPQ a continué par ailleurs de participer activement à tous les comités paritaires du conseil d'administration de la CSST, tant en matière de prévention que de financement. Il en est de même pour certains autres comités, notamment le comité multisectoriel cadénassage. Enfin, par son vice-président santé, sécurité et relations du travail, le CPQ siège également au Conseil scientifique de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) permettant ainsi un meilleur positionnement de la partie patronale au regard des projets de recherche.



Fiscalité des entreprises et des particuliers

La fiscalité des entreprises et des particuliers figurant parmi les plus importantes priorités de ses membres, le CPQ a milité activement auprès des gouvernements pour que le fardeau fiscal soit allégé, entre autres lors des consultations prébudgétaires provinciales et fédérales auxquelles j'ai personnellement participé.

Budget provincial 2007-2008

Au provincial, le budget déposé en février 2007 comportait une bonne nouvelle pour les particuliers, soit la hausse, à compter du 1^{er} janvier 2008, des seuils de revenu imposable de la table d'imposition. Cette mesure, maintes fois répétée par le CPQ, devrait avoir un impact positif sur le nombre d'heures travaillées en imposant moins le travail supplémentaire. Du côté des entreprises, et malgré les représentations du CPQ, les hausses du taux d'imposition des bénéfices des entreprises, qui passera de 9,9 % à 11,9 % d'ici 2009, demeurent malheureusement à l'ordre du jour. Le CPQ poursuivra ses démarches à cet égard, de même que celles visant l'abolition complète de la taxe provinciale sur le capital.

Deux budgets fédéraux : les demandes du CPQ sont entendues

Exceptionnellement, deux budgets fédéraux ont été déposés au cours de la période couverte par ce rapport. En mai 2006, et puisque le CPQ réclamait cette mesure depuis longtemps, nous avons accueilli favorablement l'abolition complète et immédiate de la taxe fédérale sur le capital contenue dans le premier budget du gouvernement Harper. Ce budget prévoyait également l'entrée progressive, à compter de 2008, d'une réduction du taux d'impôt sur les bénéfices des entreprises de 21 % à 19 %, et d'une abolition de la surtaxe de 4 % sur les profits. Ces mesures répondaient aussi à des demandes du CPQ, tout comme la baisse d'impôt des particuliers de plus de 10 milliards de dollars.

À la demande du CPQ et d'autres associations patronales du reste du Canada, le budget déposé en mars 2007 prévoyait des dispositions permettant un amortissement plus rapide (sur deux ans) des équipements et de la machinerie. Annoncée comme une mesure temporaire, le CPQ militera pour qu'elle soit reconduite dans les prochains budgets. Fait à noter, le ministre fédéral des Finances, l'Honorable Jim Flaherty, a choisi le CPQ comme seule tribune québécoise dans le cadre de sa tournée postbudgétaire 2007.

Développement économique et grands projets

Le débat sur l'impact de certains groupes de pression sur les grands projets

À la suite de l'abandon du projet d'un nouveau casino couplé avec des installations permanentes pour le Cirque du Soleil, je suis intervenu publiquement en mai 2006 afin de souligner la place trop grande que prennent les groupes de pression financés par les fonds publics dans les décisions touchant les grands projets de développement économique. En ouvrant ce débat, le CPQ a permis ainsi à de nombreux bâtisseurs, tels Guy Laliberté, Gilbert Rozon, Jacques Parisien et Alain Simard, d'exprimer publiquement leurs inquiétudes au regard de l'avenir des grands projets. Ne faisant pas que critiquer, le CPQ a profité aussi des occasions qui se présentaient pour appuyer publiquement des projets créateurs de richesse, comme le lancement officiel du projet hydroélectrique Eastmain-1-A ou le projet de port méthanier Rabaska à Lévis. Au-delà de ces projets spécifiques, le CPQ a martelé tout au long de l'année l'importance de relancer l'investissement privé au Québec et a proposé une série de mesures fiscales en ce sens.



Campagne électorale provinciale 2007

Dans le cadre de la campagne électorale provinciale 2007, le CPQ a insisté également pour que les questions économiques soient à l'ordre du jour, entre autres en questionnant les partis politiques sur leur position respective au regard des préoccupations de nos membres et en organisant un débat public entre les porte-parole économiques des trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale : MM. Raymond Bachand (PLQ), François Legault (PQ) et Gilles Taillon (ADQ). À l'issue de la campagne électorale et devant les résultats inusités du scrutin, le CPQ a enjoint également les trois partis pour que le gouvernement minoritaire puisse s'acquitter de sa responsabilité de gouverner et s'attaquer aux enjeux pressants pour l'avenir de l'économie québécoise.



II - Autres initiatives du CPQ

En plus de la représentation gouvernementale et des nombreux événements déjà mentionnés précédemment, plusieurs autres initiatives du CPQ méritent d'être soulignées.

Le CPQ : une tribune pour les décideurs politiques

Grâce à des événements organisés par le CPQ, nos membres ont pu avoir un accès privilégié au ministre du Travail du Québec, M. Laurent Lessard (octobre 2006) au ministre fédéral de l'Industrie, l'Honorable Maxime Bernier (août 2006). Comme mentionné précédemment, le CPQ a reçu également le ministre fédéral des Finances, l'Honorable Jim Flaherty (mars 2007), de même que les porte-parole économiques des trois partis représentés à l'Assemblée nationale (mars 2007). Le CPQ est sans contredit une tribune de choix pour les décideurs politiques.

Des colloques spécialisés

Outre les événements déjà mentionnés dans les autres sections, le CPQ a organisé aussi un grand nombre d'événements au contenu plus spécialisé : notre colloque *Santé psychologique et qualité de vie au travail... Pourquoi et comment changer notre monde!* (mai 2006), notre petit-déjeuner causerie *Le passage aux normes comptables internationales – Quelles seront les conséquences pour les entreprises?* (juin 2006, en partenariat avec l'Ordre des comptables agréés du Québec), nos colloques conjoints CPQ-Commission des normes du travail (octobre et novembre 2006), notre Forum des membres avec le premier vice-président et économiste en chef et stratège de la Financière Banque Nationale, M. Clément Gignac (février 2007), nos colloques sur les nouveautés à la CSST (février 2007). Des centaines de personnes ont assisté à l'un ou l'autre de ces événements.

Au chapitre du réseautage, mentionnons notre tournoi de golf qui a eu lieu à Laval en septembre 2006.

Le CPQ honore ses membres

Enfin, et fidèle à sa tradition, le CPQ a profité de son assemblée générale annuelle de juin 2006 afin d'honorer des personnalités marquantes du milieu des affaires québécois. Le *Prix de carrière 2006* a été remis à M. Jean-Marie Poitras, qui a marqué le milieu de l'assurance au Québec pendant plus de 50 ans. L'Association minière du Québec et l'Association des fabricants de meubles du Québec se sont mérité quant à elles (*ex aequo*) le prix dans la catégorie *Services aux membres*. Le prix de la catégorie *Engagement communautaire*, pour sa part, a été remis à l'Association des industries de produits verriers et de fenestration du Québec.



III - De meilleures communications

L'ensemble de nos activités a connu de larges échos dans les médias, surtout depuis l'entrée en fonction en janvier 2007 d'un nouveau directeur des communications, un poste qui était vacant depuis 2005. En plus de passer nos messages au grand public au moyen des médias, nos porte-parole sont de plus en plus sollicités pour présenter la perspective du CPQ devant des auditoires spécialisés. Finalement, un effort particulier a été amorcé afin de rehausser les communications entre la permanence et les membres du CPQ.

Communications publiques : un CPQ présent dans les médias

Le CPQ a diffusé une quarantaine de communiqués de presse entre le 1^{er} mai 2006 et le 30 avril 2007. Ces efforts, combinés aux demandes médiatiques spontanées, ont généré un total d'environ 650 articles et reportages pour la même période, soit une augmentation de 100 % par rapport à 2005-2006! Le CPQ a publié également huit lettres d'opinion dans les quotidiens du Québec.

De plus, pour la même période, mais uniquement dans les articles parus dans les médias écrits, le nom du CPQ a été recensé à 850 reprises et celui du président à 200 reprises.

Enfin, selon une évaluation indépendante, la valeur relations publiques de l'ensemble de notre couverture médiatique a atteint 7,3 millions de dollars d'avril 2006 à mars 2007.

Nos porte-parole sur toutes les tribunes

Le CPQ est de plus en plus sollicité par ses associations membres et d'autres organismes afin de partager son analyse des politiques gouvernementales qui touchent les entreprises.

J'ai personnellement donné des conférences à l'Association du transport écolier du Québec (mai 2006), au Club Universitaire de Montréal (novembre 2006), à la Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (février 2007), au séminaire étudiant annuel de l'Institut économique de Montréal et de l'Institut Fraser (février 2007), devant les jeunes professionnels du Club Union (mars 2007), devant les membres de l'Association des gens d'affaires de Boucherville (avril 2007) et lors d'un colloque du Groupement des chefs d'entreprise (avril 2007).

Notre première vice-présidente et économiste en chef, Diane Bellemare, a été très active elle aussi, entre autres lors d'une table ronde de la Jeune chambre de commerce de Montréal sur les perspectives économiques 2007 (janvier 2007). M^{me} Bellemare a coordonné la partie patronale du Forum sur la productivité et l'emploi dans les industries de la construction (septembre 2006).

Notre vice-président santé, sécurité et relations du travail, M^e Robert Borduas, a présenté pour sa part les développements récents en matière de santé et de sécurité du travail dans le cadre des cinq rencontres organisées par le Comité Inter-Entreprises du Montréal Métropolitain en 2006 et 2007.



Enfin, notre conseillère juridique, M^e Pascale Gauthier, a prononcé, dans le cadre d'une conférence *Insight* d'octobre 2006, une allocution portant sur les obligations de l'employeur au regard de la poursuite des activités professionnelles de ses travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.

Communications internes : des membres mieux informés

En plus des quatre éditions bulletin spécialisé à l'intention des membres issus des associations d'employeurs à la CLP, le CPQ a préparé également pour ses membres neuf éditions de son bulletin *InfoCPQ*, bulletin qui a pour objectif d'informer les membres des initiatives du CPQ et de leurs résultats. Un nouveau format, plus succinct, a été adopté d'ailleurs afin d'en faciliter la lecture. À ces deux bulletins doivent être ajoutés les *Messages du président* visant à informer rapidement les membres sur des dossiers spécifiques.



IV - L'organisme et sa gouvernance

Du nouveau à la direction

Outre mon arrivée en mars 2006, d'autres changements sont intervenus à la direction du CPQ. M. John LeBoutillier, qui préside actuellement le conseil d'administration de l'Industrielle Alliance, a été nommé président du conseil d'administration du CPQ en octobre 2006, en remplacement de M. Guy G. Dufresne qui avait déjà complété deux mandats consécutifs dans cette fonction. Un poste de vice-président du conseil d'administration a été créé également. M. Pierre Pomerleau, président-directeur général de Pomerleau, a été nommé à ce poste en novembre 2006.

De nouvelles ressources humaines à la permanence

Des changements de personnel sont également intervenus à la permanence. Deux postes occupés par des employés de soutien ont été abolis tandis que nous avons procédé à l'embauche d'un directeur des communications (Patrick Leblanc, entré en fonction en janvier 2007) et d'un analyste de politiques (Youri Chassin, entré en fonction en avril 2007).

De nouvelles règles de gouvernance

Nommé par le conseil d'administration, un comité d'examen a mené à l'automne 2006 des travaux qui ont culminé par le dépôt, en début d'année 2007, d'un plan de modernisation des statuts et règlements du CPQ. Ce plan a fait l'objet de trois rencontres d'information à l'intention des associations membres du CPQ. À la suite de ces rencontres, le plan a été entériné par le conseil d'administration du 20 février 2007. Il sera soumis à l'approbation des membres lors de l'assemblée annuelle de juin prochain.

Un des éléments clés de cette réforme est de rendre automatique et obligatoire une rotation des administrateurs siégeant au conseil d'administration afin de permettre, ultimement, la participation d'un plus grand nombre d'acteurs et, le tout, selon une formule ordonnée et prévisible. De plus, tout en renforçant l'identité confédérative du CPQ, les nouvelles règles feront une plus grande place aux entreprises membres et à leurs hauts dirigeants. Leur présence devrait contribuer à rehausser les moyens dont nous disposons pour accomplir notre mission, de même que l'influence du CPQ auprès des décideurs politiques.

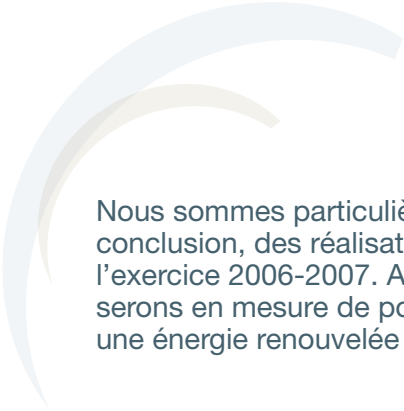
Élargissement du *membership* et nouvelle échelle de cotisation des entreprises

Afin de donner à la permanence les moyens d'accomplir sa mission, une nouvelle grille de cotisation pour les entreprises membres a été entérinée par le conseil d'administration le 23 janvier 2007. Cette grille est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007. Parallèlement, des initiatives faisant appel à la solidarité patronale ont été mises en œuvre afin de recruter de nouveaux membres. Ces efforts de recrutement portent déjà des fruits : pour l'année 2006, et ce pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre net de membres (recrutement moins fermetures de dossiers) a augmenté. En plus d'ajouter à nos ressources financières, l'augmentation du nombre de nos membres aura lui aussi l'avantage de renforcer le poids politique du CPQ.



D'excellents résultats financiers

Tel que souligné en introduction, en une année le CPQ est passé d'un déficit net de 253 474 \$ (à la fin de l'exercice 2005-2006) à un surplus net de 205 804 \$ (à la fin de l'exercice 2006-2007). Il s'agit là d'un revirement majeur en peu de temps. L'argent étant le nerf de la guerre, ces excellents résultats augurent bien pour l'avenir du CPQ et l'atteinte de ses objectifs.



Nous sommes particulièrement fiers, en conclusion, des réalisations de notre équipe pour l'exercice 2006-2007. Avec votre appui, nous serons en mesure de poursuivre notre travail avec une énergie renouvelée en 2007-2008.

Le rapport d'activité 2006-2007 a été produit
par la direction des communications du
Conseil du patronat du Québec

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Révision linguistique
Lucie Bélanger

Conception graphique
Oblik Communication-design



Conseil
du patronat
du Québec

Le Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161 ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

info@cpq.qc.ca
www.cpq.qc.ca